

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SECRETARIAT GÉNÉRAL POLE ASSEMBLEES

SEANCE DU 3 JUILLET 2017

Nombre des membres de la Commission Permanente en exercice : 34
Le Premier Vice-Président, suppléant le Président du Conseil départemental :
M Laurent UGHETTO

Président de séance : Monsieur Laurent UGHETTO

Secrétaire de séance : Mme Camille JULLIEN

Présents :

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Bérengère BASTIDE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sabine BUIS, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Max CHAZE, Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Monsieur Robert COTTA, Monsieur Jérôme DALVERNY, Monsieur Jacques DUBAY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Martine FINIELS, Madame Christine FOUR, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Camille JULLIEN, Monsieur Raoul L'HERMINIER, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Madame Dominique PALIX, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Simon PLENET, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Bernadette ROCHE, Madame Brigitte ROYER, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Madame Anne VENTALON, Monsieur Maurice WEISS.

Absent(s) – Procuration :

Madame Stéphanie BARBATO à Monsieur Simon PLENET, Monsieur Denis DUCHAMP à Madame Brigitte ROYER, Monsieur Hervé SAULIGNAC à Monsieur Laurent UGHETTO.

N° 3. 15.1

Service Instructeur

D.G.A

DIRECTION

SERVICE

Attractivité et Territoires

Dir Appui et Pilotage DGAAT

Appui et Pilotage DGAAT

PLAN INTERDÉPARTEMENTAL DRÔME-ARDÈCHE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe de la Majorité Départementale de Gauche : 24

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Stéphanie BARBATO, Madame Bérengère BASTIDE, Madame Sabine BUIS, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Max CHAZE, Monsieur Robert COTTA, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Denis DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Martine FINIELS, Monsieur Raoul L'HERMINIER, Madame Christine MALFOY, Madame Dominique PALIX, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Simon PLENET, Madame Bernadette ROCHE, Madame Brigitte ROYER, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Maurice WEISS.

Groupe Ardèche Avenir : 10

Madame Laëtitia BOURJAT, Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Monsieur Jacques DUBAY, Madame Christine FOUR, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Camille JULLIEN, Monsieur Pierre MAISONNAT , Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Monsieur Jean-Paul VALLON, Madame Anne VENTALON.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 6 Juillet 2017

Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20170703-144828-DE-1-1

et publiée le : 13 Juillet 2017

La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu l'article L 3211-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Conseil Départemental règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétence que la loi lui attribue,

Vu l'article 8 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les articles R 541-41-1 à R 541-41-18 du code de l'environnement, dans leur rédaction antérieure au 20 juin 2016,

Vu la délibération du Conseil général du 24 juin 2013 décidant l'engagement de la révision du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics,

Vu l'arrêté interdépartemental (Ardèche N° DDR-2015-1 et Drôme N° 15_DAJ_0024) de février 2015 portant lancement de la révision du Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics et arrêtant la zone géographique couverte par le futur plan,

Vu l'avis de la commission interdépartementale consultative d'élaboration et de suivi du plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics du 3 novembre 2016, approuvant le projet de plan et son rapport environnemental,

Vu la saisine pour avis, des entités et organismes prévus à l'article R 541-9 du code de l'environnement, effectuée par lettres envoyées le 6 février 2017,

Vu les réponses reçues à l'issue du délai de trois mois à compter de cette saisine,

Considérant qu'aux termes du II de l'article R 541-9 du code de l'environnement, à défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la saisine l'avis est réputé favorable,

Vu la délibération du Conseil départemental N°0.1.1 du 2 avril 2015 portant délégation à la Commission permanente,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Département,

Après en avoir délibéré

Arrête le projet de Plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que son rapport environnemental, dont une synthèse figure en annexe n°1,

Autorise l'engagement de la poursuite des phases administratives avec dans un premier temps la saisine de l'autorité compétente en matière d'environnement, puis dans un second temps le lancement de l'enquête publique, conformément au code de l'environnement.

**Signé, Le Premier Vice-Président,
suppléant le Président du Conseil départemental,**

Monsieur Laurent UGHETTO

